

LA PERIODE D'ADAPTATION

- ➔ Permettre à l'enfant de connaître son nouvel univers, les personnes qui s'occuperont de lui,
- ➔ Sécuriser son entrée en collectivité,
- ➔ Permettre une séparation en douceur de l'enfant avec ses parents,
- ➔ Rassurer les parents,
- ➔ Faire connaissance avec les parents pour favoriser le lien "maison-crèche",
"Nous devenons partenaire autour de l'enfant"
- ➔ Informer les parents sur le fonctionnement de la structure

LA SEMAINE D'ADAPTATION A LA CRECHE

➔ Lundi de 14h à 15h :

Première heure à la crèche en présence d'un ou des parents.

➔ Mardi de 14h à 15h :

L'enfant est accueilli 1 heure à la crèche sans la présence des parents.

➔ Mercredi :

/.

➔ Jeudi de 14h à 16h :

L'enfant est accueilli seul avec prise d'un goûter à la micro-crèche (fourni par les parents).

➔ Vendredi de 9h15 à 13h30 :

L'enfant est accueilli seul avec prise du repas de midi (fourni par la micro-crèche) + sieste.



Prévoir les fournitures nécessaires suivant le jour d'adaptation (cf Règlement : 7. Fournitures)